



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

OBSERVATOIRE

90 % de satisfaction
du Service public
de l'eau potable

COOPÉRATION

Le SEDIF célèbre
les 20 ans de la
loi Oudin-Santini

PLAN CLIMAT

Découvrez
la stratégie ressource
en eau 2030

LE MAGAZINE
DU SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE



**1000^e km
de canalisations
renouvelées**

Le SEDIF en première ligne
pour investir, limiter les fuites
et préserver la ressource

JUILLET 2025
N°114

Sommaire

JUILLET 2025

N°114



Énergie solaire : le SEDIF initie une collaboration avec le Sigeif p.16



Le réservoir de Châtillon fait peau neuve pour 10 M€ p.17

ÉDITORIAL 3

ACTUALITÉS
En bref 4

Le SEDIF coopère avec la Métropole pour agir face aux enjeux climatiques 6

Observatoire annuel : les usagers plébiscitent leur service public de l'eau potable 7

Trois nouvelles communes intégreront le SEDIF au 1^{er} janvier 2026 8

DOSSIER
Le SEDIF célèbre la pose du 1 000^e kilomètre de canalisations renouvelées : un cap symbolique pour préserver la ressource 10

SERVICES TECHNIQUES
Vers des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable moins carbonés 14

Innovation : une balle intelligente au service de la gestion patrimoniale du réseau 15

Énergie solaire : le SEDIF initie une collaboration avec le Sigeif 16

Le réservoir de Châtillon fait peau neuve pour 10 M€ 17

ENVIRONNEMENT
Le SEDIF présente sa stratégie de préservation de la ressource en eau 2030 18

Une étude sur la restauration collective comme levier de transition agroécologique 19

ARRÊT SUR IMAGE
En partenariat avec Elior, l'Eau d'Île-de-France sensibilise les salariés à l'eau du robinet 20

INTERNATIONAL
Coopération : le SEDIF célèbre les 20 ans de la loi Oudin-Santini 22

DANS LA PEAU DE...
Sandrine Meynier, Cheffe du service Relation usagers 23

DIRECTEUR DE PUBLICATION Pierre-Édouard Éon
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION Guillaume de Stordeur
CONTACT communication@sedif.com
CRÉDIT PHOTOS Nicolas Fagot / SEDIF sauf mention contraire
CRÉATION-RÉALISATION Comme un Arbre!
IMPRESSION Les Ateliers Techniplan (Groupe Quarante Six)
DÉPÔT LÉGAL Juillet 2025 / ISSN 2266-159X



Les « bons tuyaux » du Syndicat !

Chers amis,

En 2024, le rendement du SEDIF a grimpé à 91.6 %, un des taux les plus élevés de l'Hexagone. Une prouesse pour un réseau de 8 000 km, enterré et difficile d'accès dans un tissu urbain dense. **Ce résultat n'est pas le fruit du hasard.** Depuis longtemps, les élus ont investi massivement pour l'entretien et la gestion durable des canalisations, organes invisibles mais vitaux.

Le réseau, qui permet d'acheminer l'eau jusqu'au robinet de 4 millions d'usagers, c'est un trésor représentant 80 % de la valeur du patrimoine « eau potable ». Sa gestion doit répondre à un double objectif : à court – moyen terme, **réduire le nombre de casses pour limiter la gêne aux usagers et les pertes en eau** ; à moyen – long terme, **anticiper et lisser les vagues de renouvellement qui pourraient nous « submerger » compte tenu de l'historique de construction** (pour le SEDIF les années 1930 et 1960 essentiellement).

Ce pilotage est donc, par nature, un effort continu, proportionné à la durée de vie des canalisations, aujourd'hui de 100 ans environ. Dans le cadre de son **Plan Pluriannuel d'Investissement**, le Syndicat mobilise des moyens inédits, notamment grâce au soutien renouvelé de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), pour remplacer encore mieux, au bon moment et en menant à bien la sectorisation de son réseau.

Il y a quelques jours, une étape clé a été franchie : **nous avons ainsi posé le 1000^e km de canalisations renouvelées en maîtrise d'ouvrage publique.** Depuis 2011, c'est au total 3 000 chantiers et un investissement annuel de 60 M€ (*dossier central*).

Grâce aux actions combinées du Syndicat et de son délégataire Franciliane, nous visons un rendement encore plus haut : 93 % en 2029.

Cette ambition sera également rendue possible par **l'innovation**, un leitmotiv qui me tient à cœur et qui constitue une des valeurs fondamentales du SEDIF. Le Service public de l'eau oriente ses innovations pour toujours mieux satisfaire ses habitants, selon deux ambitions complémentaires :

- **La qualité de l'eau**, au-delà des normes actuelles, pour répondre au besoin de confiance dans l'eau potable (une eau plus pure sans micropolluants, PFAS ou résidus médicamenteux), une eau au goût agréable (sans chlore) et sans calcaire, premier motif actuel d'insatisfaction.

Les résultats de notre Observatoire 2024 confirment une nouvelle fois que le projet de filière membranaire haute performance est attendu (*page 7*).

- **La relation usagers** : d'ici à 5 ans, l'ensemble des 540 000 compteurs d'eau seront équipés de modules radio de dernière génération capables de diagnostiquer leur propre panne. Une innovation pour encore plus de fiabilité et un meilleur suivi des consommations d'eau.

Le SEDIF a toujours constitué une vitrine du savoir-faire de l'école française de l'eau, pilote ou site de démonstration des innovations des grandes entreprises du secteur, **comme le ServO, centre de pilotage intégré du service de dernière génération** inauguré en 2016 et qui dévoilera son nouveau visage 2.0 en septembre prochain à l'usine de Neuilly-sur-Marne lors de la visite annuelle de rentrée.

Enfin, **le Syndicat a noué deux partenariats stratégiques avec des acteurs publics majeurs en Île-de-France dans le cadre de son Plan Climat Eau Énergie 2030** : un avec la Métropole du Grand Paris sur la protection de la ressource et l'adaptation au changement climatique (*page 6*) et un avec le Sigeif sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos ouvrages dans un objectif d'autoconsommation (*page 16*).

Réseaux, ouvrages, innovations et nouvelles filières de traitement, partenariats de haut niveau : le SEDIF se démultiplie pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique !

Bien fidèlement,

André Santini

Président du Syndicat des Eaux d'Île-de-France,
Ancien Ministre, Maire d'Issy-les-Moulineaux,
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris

Actualités

Salon de l'AMIF 2025, concours photo de l'Eau d'Île-de-France, rapport annuel 2024, nouveaux élus : découvrez en bref les dernières actualités du Service public de l'eau potable !



*De gauche à droite :
Corentin Duprey,
président du Syctom,
Jean-Jacques Guillet,
président du Sigeif,
Jacques JP Martin,
président du Sipperec,
Josiane Fischer,
présidente de Sénéo,
André Santini,
président du SEDIF,
François-Marie Didier,
président du Siaap et
Patrick Ollier, président
de Seine Grands Lacs.*

Salon de l'AMIF : les Grands syndicats, des îlots de stabilité

Les sept grands syndicats franciliens se sont une nouvelle fois associés à l'occasion du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), les 3 et 4 juin. Réunis sous l'appellation « Services Publics urbains du Grand Paris », le SEDIF, Seine Grands Lacs, Sénéo, le SIAAP, le Sigeif, le Sipperec et le Syctom ont présenté sur leur stand leurs politiques communes ainsi que leurs actions respectives.

Reconnus dans leurs domaines (eau potable, déchets, énergie...), ils partagent un objectif commun : garantir à plusieurs millions de Franciliens un service public de qualité. En renforçant chaque jour leur expertise et en développant entre eux des synergies nouvelles, **ils sont aujourd'hui en première ligne pour répondre aux défis sociaux et environnementaux**. Forts de leur légitimité auprès des élus et de l'État, ils agissent ensemble pour renforcer leurs territoires.

« Un service public de référence » : découvrez le rapport annuel 2024

A l'occasion du Comité syndical du 19 juin 2025, le SEDIF a présenté son rapport annuel 2024. Au-delà des chiffres-clés et des temps forts de l'année écoulée, il détaille concrètement les actions du Service public de l'eau autour de **4 chapitres** : un service public exemplaire et solidaire, un service public durable, un service public innovant et un service public de proximité.



Découvrez le site dédié
rapportannuel-sedif.com

Carnet

Nos nouveaux élus depuis avril 2025 :

M. Métin YAVUZ, nouveau délégué titulaire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (ville de Valenton)

M. Marc SUJOL, nouveau délégué titulaire de l'EPT Grand Paris Grand Est (ville des Pavillons-sous-Bois)

M. Jean ARSLAN, nouveau délégué titulaire de l'EPT Grand Paris Grand Est (ville de Montfermeil)

M. Gilles BARGES, nouveau délégué suppléant de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (ville de Valenton)

Nous adressons nos condoléances à la famille et aux proches de :

M. Jean-Pierre PERNOT, maire de Méry-sur-Oise (95) et vice-président du SEDIF de 1995 à 2014, décédé le 2 juin 2025

M. Patrick SARDA, conseiller territorial et adjoint au maire des Pavillons-sous-Bois (93), délégué titulaire au SEDIF, décédé le 29 avril 2025



Concours photo : « L'eau que je vois. L'eau que je bois »

Au quotidien, l'eau nous accompagne. Elle peut être domestiquée, consommée, admirée et elle peut même nous tomber sur la tête. On aime sa multiplicité. L'eau a sa gamme couleurs, des mouvements différents, de multiples états... Et si vous preniez le temps de l'observer et de la capter avec un objectif ? **Vous avez jusqu'au 30 septembre pour nous partager votre regard sur cette ressource si riche.**

Envoyez-nous vos plus belles photos :
<https://journal.leaudiledefrance.fr/>



L'eau du robinet est **le produit alimentaire le plus contrôlé de France**. 65 paramètres concernent l'eau potable dans le Code de la santé publique. Le SEDIF s'impose à lui-même des seuils encore plus exigeants avec 80 paramètres suivis !



De gauche à droite : André Santini, Patrick Ollier, Eric Césari et Daniel-Georges Courtois le mardi 3 juin 2025 au salon de l'AMIF.

Le SEDIF coopère avec la Métropole pour agir face aux enjeux climatiques

À l'occasion du Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF), André Santini, Président du SEDIF et Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris ont signé une convention de partenariat. Ce dernier s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée en 2021, qui a permis de tisser des liens solides entre les deux institutions autour de préoccupations communes.

L'un des volets majeurs de cette convention porte sur l'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Dans un contexte de multiplication des épisodes extrêmes, les deux partenaires s'engagent à croiser leurs expertises pour anticiper les risques, sécuriser les infrastructures et garantir la continuité

du service public de l'eau potable.

Le SEDIF accompagnera également la Métropole dans la mise en œuvre de ses documents de planification, tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), en intégrant pleinement les enjeux liés à l'eau potable dans l'aménagement urbain. Cette articulation des politiques publiques est essentielle pour construire des territoires plus sobres, plus résilients et plus solidaires.

Le soutien à l'innovation constitue un autre pilier de cette convention. Le SEDIF poursuivra ses efforts en faveur de la transition technologique, en lien avec la stratégie "Smart Métropole"

portée par la MGP, notamment avec le recours à la filtration membranaire haute performance.

Par ce partenariat, le SEDIF et la Métropole affirment également leur volonté de travailler ensemble à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en lien avec la compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI) de la Métropole, notamment par la mise en place d'études communes et de financements dédiés.

La convention réaffirme par ailleurs l'importance de garantir l'accès à l'eau pour tous. Les deux collectivités renforceront leurs actions communes en matière de solidarité, de tarification sociale et de lutte contre la précarité hydrique.

Enfin, cette coopération renouvelée s'accompagne de la mise en place de modalités de concertation régulière. Des espaces de dialogue seront institués afin de suivre l'avancée des projets, partager les expertises et construire une vision partagée des enjeux de long terme. ●



Observatoire annuel : les usagers plébiscitent leur service public de l'eau potable

Pour sa 22^e édition, l'Observatoire annuel de la qualité du service public de l'eau a interrogé près de 5 000 usagers, tous profils confondus (abonnés, non abonnés...) et issus de tout le territoire. Il en ressort une satisfaction globale toujours très élevée : **90 % des personnes interrogées se disent satisfaites du service public de l'eau.**

Pour les 10 % d'usagers exprimant une insatisfaction, les premiers motifs cités sont la présence de calcaire, le goût et la composition de l'eau. Cela peut être mis en relation avec la forte adhésion au projet membranaire haute performance du SEDIF :

- 95 % des usagers jugent le projet pertinent, dont 69 % sont prêts à un effort financier de 15 euros par an et par personne pour bénéficier de cette eau « sûre ».

Les bénéfices pour la santé (66 %) et avoir une eau moins calcaire (43 %) sont les principaux leviers d'adhésion, en phase avec les préoccupations quotidiennes des usagers, largement relayées dans les médias.

Si 80 % des usagers estiment que l'eau du robinet peut

être bue tous les jours et 82 % sont satisfaits de la qualité de l'eau distribuée, **la confiance est en recul de 8 points par rapport à 2022.**

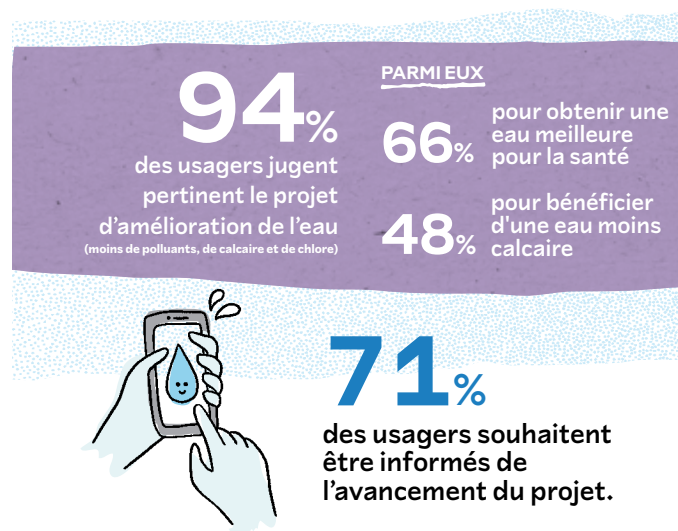
En parallèle, les usagers expriment un besoin d'information renforcé : 56 % ont déjà consulté le site Internet du SEDIF. Quant à l'application mobile « Mon eau & Moi » devenue « L'Eau d'Île-de-France », si seulement 12 % l'ont téléchargée, ce chiffre atteint 22 % parmi les abonnés particuliers, avec un taux de satisfaction de 70 %.

Les efforts du Syndicat pour satisfaire au mieux ses usagers sont reconnus par 82 % d'entre eux, ce qui reste stable par rapport à 2023. ●



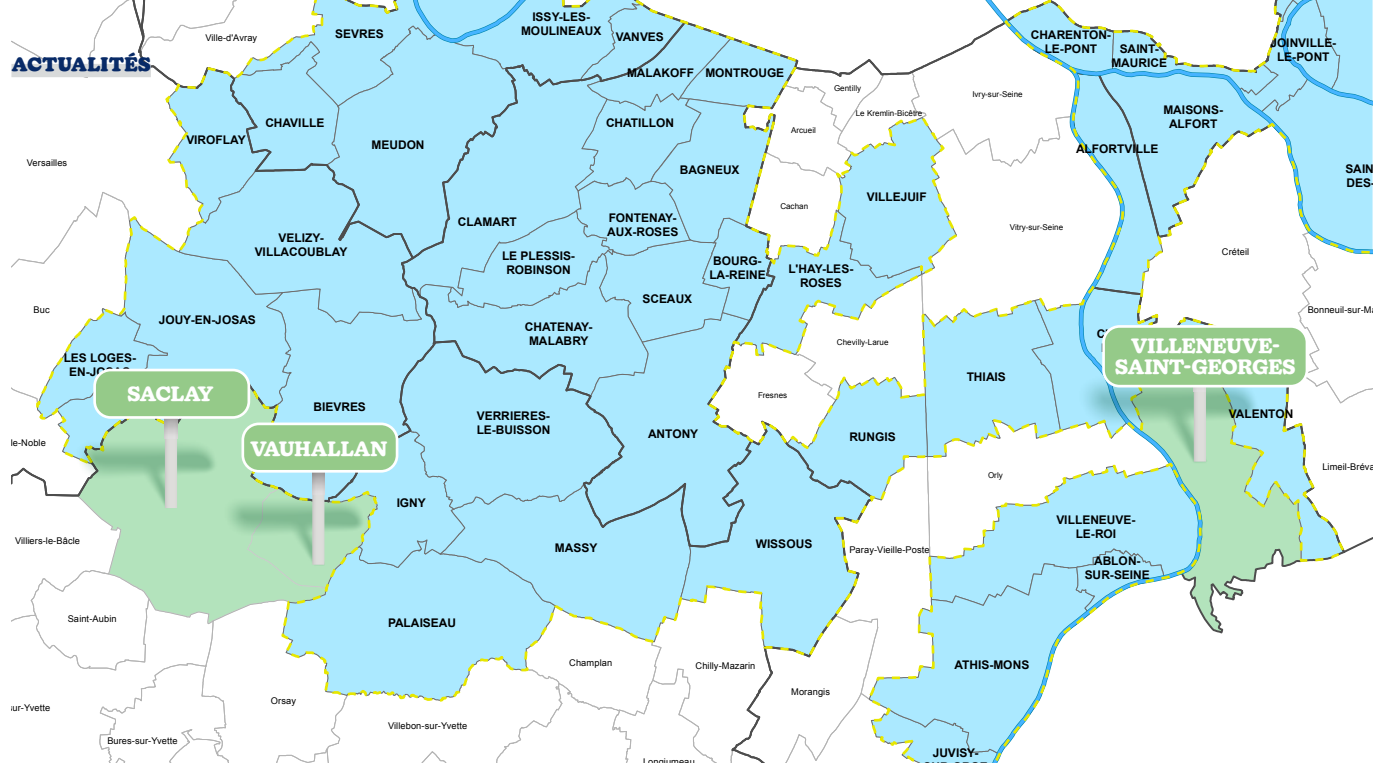
Découvrez la
synthèse de
l'Observatoire
2024

Les défis de l'eau potable :
la réponse par l'innovation,
le projet «Vers une eau pure»
toujours aussi populaire



Source : Qualitest - Étude réalisée en ligne et par téléphone en 2024 pour le compte du SEDIF auprès de 5 000 usagers répartis sur les communes composant le territoire du SEDIF.





Trois nouvelles communes intégreront le SEDIF au 1^{er} janvier 2026

Lors du Comité syndical du 19 juin dernier, deux délibérations ont formalisé l'intégration au SEDIF de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) et de Saclay et Vauhallan (Essonne). On fait le point.

Villeneuve-Saint-Georges

Des réflexions ont été menées à la demande de sa Maire, Kristell Niasme, afin d'étudier la possibilité et l'opportunité pour l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre d'adhérer au SEDIF pour cette partie de son territoire.

Le Syndicat a ainsi présenté le Service public de l'eau et la place essentielle qu'il accorde à la satisfaction des usagers et au développement de la qualité de l'eau notamment d'un point

de vue sanitaire à travers son projet « Vers une eau pure » qui vise à :

- fournir une « eau pure » en éliminant tous les micropolluants et paramètres émergents,
- améliorer le goût de l'eau du robinet en réduisant le taux de chlore, voire en s'en passant, grâce à un meilleur abatement de la matière organique,
- réduire les dépenses des consommateurs liées au calcaire (entartrage des appareils ménagers) en réduisant la

minéralisation de l'eau en calcaire.

Aux termes de ces réflexions, le Conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges a fait connaître son souhait de rejoindre le SEDIF par délibération du 11 avril 2025. Le Conseil de territoire de Grand-Orly Seine Bièvre a également fin juin approuvé sa demande d'adhésion au SEDIF pour le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Saclay et Vauhallan

Dès fin 2022, la commune de Saclay a émis le souhait d'une étude de rattachement au SEDIF de la compétence eau potable de son territoire. Le transfert de cette compétence est indissociable de celui de la commune de Vauhallan, cette dernière étant liée en termes de distribution à la commune de Saclay.

Les travaux menés avec les communes concernées et le SEDIF ont permis de valider le principe d'un transfert au SEDIF des communes de Saclay



Rencontre avec le Bureau SEDIF, de gauche à droite : Luc Strehaiano, Richard Dell'Agnola, André Santini, Kristell Niasme, Christian Cambon et Georges Siffedi.

et Vauhallan au 1^{er} janvier 2026.

S'agissant du réseau de distribution, son exploitation est confiée à SUEZ dans le cadre d'un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 mai 2030. Ce contrat regroupe les communes de Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle.

Le contrat de DSP avec l'entreprise SUEZ serait maintenu jusqu'à son terme (juin 2030), en tenant compte d'une substitution de la Communauté d'agglomération par le SEDIF pour les communes de Saclay et Vauhallan au 1^{er} janvier 2026.

Cette adhésion permettra le transfert des besoins d'investissements futurs au SEDIF, dont notamment la **remise à niveau du réseau et le renouvellement des compteurs et du système de télérelève, la garantie de disposer d'un prix de l'eau maîtrisé, pour un haut niveau de service et la sécurité et la continuité du service.** ●

La vision de Kristell Niasme, maire de Villeneuve-Saint-Georges :

« En tant que nouvelle maire de Villeneuve-Saint-Georges, je souhaite exprimer clairement notre volonté de rejoindre le SEDIF. Cette décision s'inscrit pleinement dans une double exigence : protéger le pouvoir d'achat des Villeneuvois et préserver leur santé. Dans un contexte économique marqué par une inflation persistante, chaque euro compte pour les familles de notre commune. Le SEDIF propose une tarification plus avantageuse que celle actuellement en vigueur, ce qui représente une réelle opportunité pour alléger la charge financière qui pèse sur nos concitoyens. Mais au-delà de l'aspect financier, c'est la question de la santé publique qui est aussi au cœur de notre démarche. En tant que nouvelle présidente du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges, je suis particulièrement attentive aux enjeux sanitaires. Le SEDIF met en œuvre des technologies innovantes pour éliminer les nouveaux polluants présents dans l'eau, comme les résidus de médicaments ou les perturbateurs endocriniens. Ce niveau d'exigence est, pour moi, un critère déterminant pour garantir une eau plus saine à tous les habitants. Par ailleurs, le SEDIF dispose de moyens importants en matière de solidarité. Il accompagne les foyers en difficulté dans le paiement de leurs factures, tout en investissant massivement dans l'entretien et la modernisation des réseaux d'eau potable. Cela est d'autant plus crucial à Villeneuve-Saint-Georges, où nos infrastructures sont vétustes et nécessitent des interventions urgentes et durables. Rejoindre le SEDIF, c'est donc faire un choix responsable, à la fois économique, social et sanitaire, pour mieux servir l'intérêt général et répondre aux besoins essentiels des Villeneuvois. »



La pose a eu lieu avenue Rondu, à Choisy-le-Roi.



Le SEDIF célèbre la pose du 1 000^e kilomètre de canalisations renouvelées :

un cap symbolique pour préserver la ressource

Le jeudi 26 juin 2025, le SEDIF a posé symboliquement le 1 000^e kilomètre de canalisations renouvelées en maîtrise d'ouvrage publique sur son réseau de distribution d'eau potable, lors d'un événement à Choisy-le-Roi (94), en présence notamment d'André Santini, président du SEDIF, de Luc Strehaiano, Premier Vice-président, Richard Dell'Agnola, Vice-président, Anne Pelletier-Le Barbier, Vice-présidente et de Tonino Panetta, Vice-président et maire de Choisy-le-Roi.



De gauche à droite : Luc Strehaiano, Raymond Loiseleur, Tonino Panetta, Richard Dell'Agnola et Anne Pelletier-Le Barbier.

Une politique de renouvellement ambitieuse pour un réseau plus performant

Avec un linéaire de près de 8 000 km, soit l'équivalent d'un Paris-Pékin, le réseau du SEDIF est le plus grand d'Europe. Depuis 2011, plus de 3 000 chantiers ont été réalisés pour renouveler progressivement les canalisations, avec un objectif clair : sécuriser l'acheminement de l'eau, limiter les pertes et garantir la continuité du service.

Chaque année, environ 150 chantiers de renouvellement sont ainsi conduits sous maîtrise d'ouvrage publique, pour un investissement annuel de 60 millions d'euros. Ce programme a notamment permis de moderniser les infrastructures les plus anciennes, comme les canalisations en fonte grise ou en béton armé à âme en tôle.

Le cap des 1 000

La pose du 1 000^e km marque une étape importante de cette stratégie de longue date, pensée sur le long terme. Elle illustre la volonté des élus du Syndicat d'agir concrètement pour préserver la ressource en eau, améliorer le rendement de son réseau (actuellement à 91,6 %, contre une moyenne nationale de 80 %) et atteindre l'objectif contractuel ambitieux de 93 % à l'horizon 2029.

Sectorisation et nouveaux capteurs: une surveillance accrue du réseau

En parallèle du renouvellement des canalisations, le SEDIF déploie un vaste programme de sectorisation de son réseau de première élévation. L'objectif est de diviser les 1 600 km desservis par chaque usine en secteurs plus restreints, pour mieux suivre les débits et identifier rapidement les fuites.

Ce découpage s'accompagne de l'installation massive de capteurs acoustiques Res'Echo :

Kapilan Vilvarajah,
chargé de mission
Performance réseau
au SEDIF, a présenté
les travaux de
sectorisation.



11 820 seront déployés en 2025 contre 1 750 auparavant. Ces capteurs, ainsi que plus de 40 000 compteurs « écoutants », permettent de détecter les anomalies avant qu'une fuite ne devienne visible, réduisant ainsi drastiquement les pertes en eau.

Toutes les données collectées sont analysées en temps réel par le ServO, le centre de pilotage du Service de l'eau, basé à l'usine de Neuilly-sur-Marne (93). Grâce à des algorithmes de diagnostic, les interventions sur le terrain sont ciblées, rapides et efficaces.

Un soutien européen renouvelé

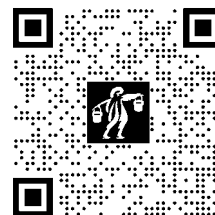
Ce plan d'investissement bénéficie du soutien de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), qui a accordé fin 2024 un financement de 140 millions d'euros sur cinq ans. Cette enveloppe permettra notamment de renouveler 44 km de canalisations de distribution par an et de lancer 17 projets de canalisations de transport dans 24 communes. ●


Le chiffre-clé

93 %

C'est l'objectif
de rendement de
réseau du SEDIF
d'ici 2029

« Atteindre les 1 000 kilomètres de canalisations renouvelées, c'est bien plus qu'un chiffre : c'est le fruit d'une stratégie de long terme en faveur d'un Service public de l'eau résolument moderne, sobre et efficace. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, chaque goutte d'eau compte. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour limiter les pertes, grâce à l'innovation, l'investissement continu et la rigueur dans la gestion du réseau. Avec notre délégataire Franciliane, nos partenaires et les collectivités membres, nous continuerons à avancer, pour garantir à 4 millions de Franciliens une eau potable de qualité, en toute sécurité », déclare André Santini, président du SEDIF.



Retrouvez
l'événement
en vidéo

Vers des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable moins carbonés

Dans le cadre d'une démarche de réduction de son empreinte carbone, plusieurs réflexions et actions liées aux travaux de renouvellement du réseau de distribution ont été engagées.

Concernant le volet maîtrise d'œuvre, le SEDIF a travaillé sur 3 points impactant l'enveloppe carbone du marché : les déplacements sur chantier (1 visite hebdomadaire pour 150 chantiers par an), la gestion de la boîte mail et des serveurs et les logiciels de production. **Des exigences précises ont été intégrées aux appels d'offres pour encadrer ces aspects.** L'évaluation des candidatures intègre une pondération spécifique de 20 % sur les engagements environnementaux proposés, marquant une évolution notable dans la sélection des prestataires.

Dans les marchés de travaux également, le Syndicat **impose une démarche environnementale forte** avec une pondération de 20 % dédiée à ce critère dans l'évaluation des offres. Cette exigence se traduit par des actions concrètes :

- intégration du développement durable dans

- les matériaux (dont l'utilisation de fonte constituée à 90 % de matériaux recyclés sur au moins 30 % du linéaire de tranchée ouverte),

- réduction de l'impact environnemental global (éco-conduite, mesure de fiabilisation de la quantification des données environnementales),

- gestion rigoureuse et anticipée des déchets, notamment pollués,

- recours à des techniques de travaux sans tranchée sur 20 % du linéaire avec une imposition de 5 % dédié à des travaux en forage dirigé.

Des contraintes supplémentaires innovantes complètent ce dispositif : interdiction des outils non électriques, utilisation d'enrobés tièdes, bannissement des véhicules thermiques pour l'encadrement, double fret obligatoire et limité à moins de 30 km et limitation des volumes de rinçage.

L'ensemble de ces contraintes et critères ont été réfléchis de manière à être réalistes, réalisables, sanctionnables et équitables entre tous les acteurs.

Par ailleurs, depuis 2023, le SEDIF demande obligatoirement une fiche carbone sur chaque chantier. Sur 157 suivis, 104 fiches exploitables ont révélé des données incohérentes ou floues. Pour y remédier, le Service public de l'eau standardise les outils, clarifie les consignes et travaille avec les fournisseurs.

Objectif : fiabiliser les fiches de remontées d'information d'ici fin 2025, puis utiliser les données obtenues sur les deux années suivantes pour parvenir à fixer un objectif chiffré et envisager des mécanismes d'incitation pour la phase de travaux suivante. ●

Crédit : Maxime Morin / SEDIF

La balle intelligente a été récupérée par une équipe de plongeurs au sein du réservoir.



Innovation : une balle intelligente au service de la gestion patrimoniale du réseau

Dans la poursuite de sa stratégie patrimoniale visant à optimiser le renouvellement des canalisations, le SEDIF a procédé à une inspection par recherche de fuites et poches d'air le 17 juin.

Un diagnostic a été mené le long de la canalisation d'alimentation des réservoirs du Mont-Valérien depuis la station de Puteaux (Hauts-de-Seine), sur 2 km. Datant des années 1960-1970, cette canalisation de transport est constituée de béton armé à âme en tôle et a connu deux incidents en 2023.

L'outil Nautilus®, opéré par la société espagnole AGANOVA, embarque des capteurs permettant l'enregistrement sonore de la pression, un gyroscope, un magnétomètre et un accéléromètre. La progression de l'outil se fait grâce au débit de l'eau, en flottabilité neutre, ce qui permet un déplacement en douceur réduisant les vibrations et diminuant le risque de blocage par un obstacle.

L'insertion de l'outil a été réalisée grâce à la création d'un accès sur la canalisation au droit de la station de Puteaux. L'extraction s'est faite dans un des réservoirs du Mont-Valérien, avec l'intervention de plongeurs. L'outil a été suivi le long de son parcours par le biais de synchronisateurs installés à intervalles réguliers.

À l'issue de cette inspection, qui s'est tenue sans interruption du service, 5 défauts ont été pré-identifiés : 3 fuites et 2 anomalies.

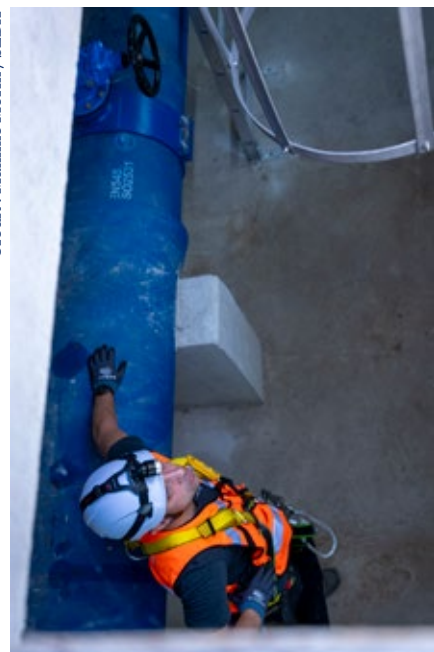
La prochaine étape consistera tout d'abord à préciser la position géographique de ces défauts. En effet, la position de cette conduite, dans un environnement urbain dense et très circulé, implique de minimiser l'emprise de terrassements éventuellement nécessaires. Ensuite, chaque défaut sera traité avec la solution la plus adéquate : réparation ponctuelle, renouvellement de tronçon de canalisation... en fonction des informations recueillies au préalable.

La gestion patrimoniale du réseau est un enjeu stratégique. Ces solutions innovantes sont des aides à la décision précieuses afin de cibler plus précisément les opérations de renouvellement de canalisations.

« En localisant les endroits où les canalisations sont endommagées, il devient possible d'identifier les tronçons qui méritent d'être remplacés plutôt que de renouveler sans distinction sur l'ensemble du linéaire » souligne Delphine Alrivie, cheffe de projet au SEDIF.

La démarche de diagnostic de conduites de transport se poursuivra lors des prochains mois sur plusieurs canalisations importantes du réseau du SEDIF. ●

Crédit : Maxime Morin / SEDIF



Le diagnostic a été effectué sur une canalisation en DN500.



Scannez le code QR pour découvrir les coulisses de l'inspection



Énergie solaire :

le SEDIF initie une collaboration avec le Sigeif

De gauche à droite : Richard Dell'Agnola, André Santini, Luc Strehaiano, Jean-Jacques Guillet et Georges Siffredi.

Ce protocole d'intentions, signé le 6 juin dernier en présence de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, permettra de regarder précisément la faisabilité et le développement d'installation de production d'électricité solaire photovoltaïque sur nos ouvrages. Son exécution sera issue d'une seconde phase comprenant des études et le chiffrage des travaux.



L'installation photovoltaïque de l'usine de Choisy-le-Roi.

Le SEDIF est propriétaire à 100 % d'un patrimoine industriel unique en Île-de-France avec de nombreux ouvrages pour produire et stocker l'eau potable.

Il compte ainsi 43 stations de pompage, 91 cuves dans ses réservoirs, 5 usines à puits mais aussi et surtout 3 usines de production parmi les plus importantes d'Europe. Ce patrimoine, « nous le renovons et le modernisons sans cesse » a rappelé le Président André Santini lors de la signature. Son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) s'élève à 2,9 mil-

liards d'euros jusqu'en 2036.

Porté par les élus du Syndicat, il se double d'une feuille de route environnementale ambitieuse inscrite dans le Plan Climat Eau Énergie 2030 du SEDIF. **L'un des objectifs majeurs est d'optimiser la consommation énergétique.**

En effet, le pompage de l'eau nécessite de grandes quantités d'énergie dont la consommation doit être maîtrisée, tout en développant les énergies renouvelables sur les sites.

Fort de l'expérience acquise avec le projet pilote de

centrale photovoltaïque à l'usine de Choisy-le-Roi, le SEDIF souhaite développer massivement cette énergie sur ses installations, conjointement avec les toitures végétalisées, déjà bien présentes sur les bâtiments.

À l'horizon 2030, **5 % de l'énergie consommée par le service de l'eau devra ainsi être autoproduite, de source renouvelable ou de récupération.** Grâce à l'expertise du Sigeif, le SEDIF se dote des moyens nécessaires pour atteindre cet objectif et pourquoi pas, aller au-delà. ●

Le réservoir de Châtillon fait peau neuve pour 10 M€

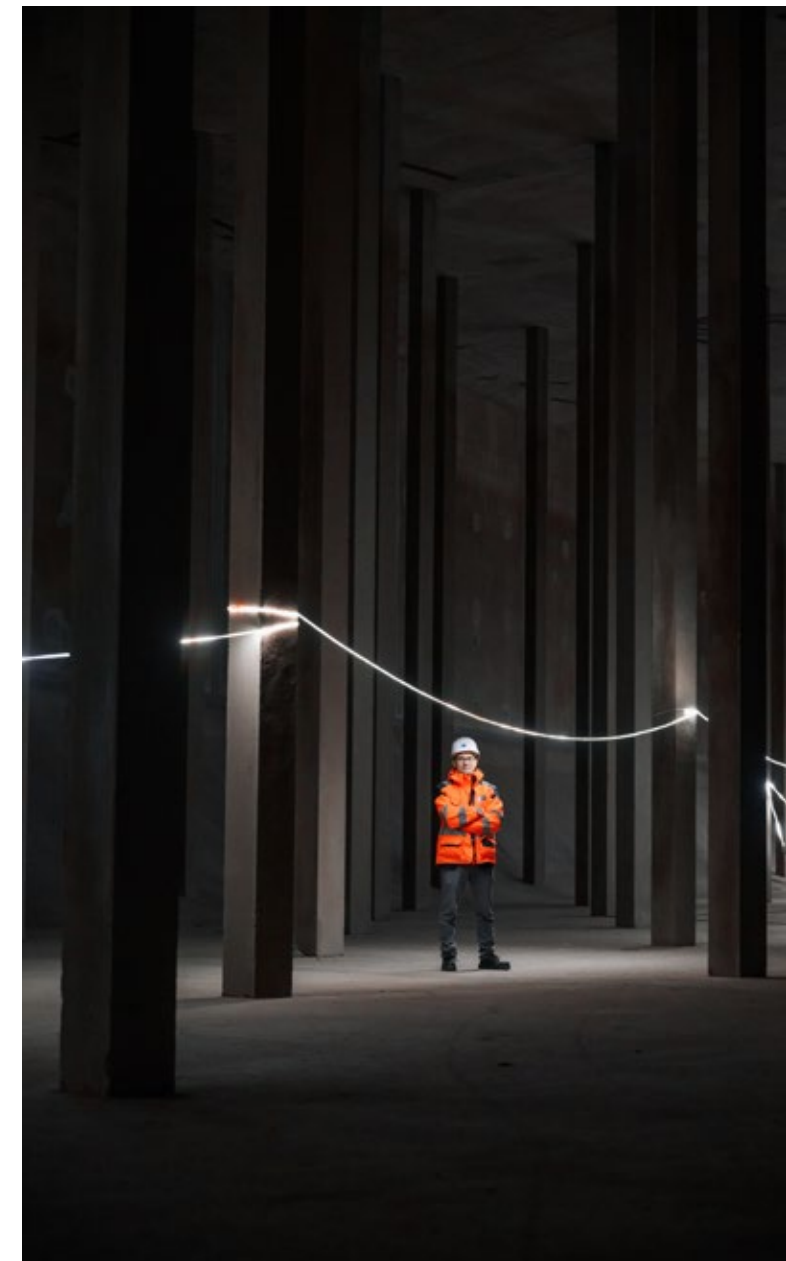
Construit en 1977, le réservoir semi-enterré R5 de 1^{re} élévation de Châtillon offre une capacité de stockage de 85 000 m³ répartis sur deux cuves. C'est la plus importante des réserves du secteur Seine (210 000 m³), dont il représente près de 40 % du volume.

En 2023, le SEDIF a démarré les travaux de rénovation complète du site. Cette opération avait pour objectifs le renouvellement complet des équipements techniques et la réfection du génie civil des deux cuves afin de garantir un niveau de performance optimal des installations mais également améliorer l'aspect visuel du site en rénovant les façades du bâtiment des équipements hydrauliques (BEH) et en végétalisant la toiture terrasse du réservoir.

L'ensemble des équipements hydrauliques (vannes, clapets anti-retour, ventouses, purgeurs...) permettant le fonctionnement du réservoir ont été remplacés.

Un nouveau local a été créé au rez-de-chaussée du BEH afin de regrouper l'ensemble des armoires de distribution électrique et de contrôle-commande. Une nouvelle centrale de traitement d'air d'un débit de 12 750 m³/h a été mise en place afin d'assurer la ventilation complète des deux cuves du réservoir R5 et du BEH.

Conformément au Schéma Directeur de la Chloration du SEDIF, une unité de chloration est en cours de construction sur le site de Châtillon R5. La solution mise en œuvre est un système de chloration à l'eau de Javel (solution commerciale présentant une concentration de



L'intérieur du réservoir

150 g/l). La chloration se fera à la restitution du réservoir R5 sur le refoulement vers la station de pompage d'Antony.

Les 9 125 m² de toiture terrasse du réservoir ont entièrement été rénovés. Un nouveau complexe d'étanchéité composé de membranes élastomères avec un isolant thermique en mousse polyuréthane a été mis en œuvre. La végétalisation de la toiture terrasse a été faite par un tapis de sedum, des massifs de couleurs chaudes (vivaces et graminées) et de couleurs froides (vivaces, graminées et petits arbustes).

Afin d'améliorer la sécurité et la sûreté du site, les équipements actifs et passifs liés au Plan de Management de la Sûreté (PMS) ont été mis à niveau, avec le remplacement de l'ensemble des clôtures et des portes d'accès aux ouvrages du site. Cette opération d'un montant de 10,715 M€, dont 9,557 M€ de travaux, se terminera à la fin de l'année 2025. ●



La prise d'eau en Seine de l'usine de production de Choisy-le-Roi (94).

Le SEDIF présente sa stratégie de préservation de la ressource en eau 2030

Suite à la prise officielle de compétence « Protection de la ressource » fin 2023, le Syndicat a adopté lors du dernier Comité syndical sa stratégie de préservation de la ressource en eau à travers un état des lieux des enjeux et actions déjà en cours ou projetés et d'une première phase 2025-2027 de programme d'actions, structuré et chiffré.

Ce programme d'actions dresse aussi bien les enjeux qualitatifs que quantitatifs liés à l'eau, dans un contexte de changement climatique, sur l'intégralité du processus de production et de distribution : depuis la ressource jusqu'au robinet de l'usager.

La stratégie sera enrichie au fur et à mesure de l'avancement de ces actions et pourra également évoluer afin de répondre à des problématiques émergentes en matière de préservation de la ressource. Une version consolidée de la stratégie 2030 sera présentée au premier semestre 2027.

Les cinq premiers leviers de la stratégie de préservation de la ressource du SEDIF pour la période 2025-2027 sont :

1. Consacrer un budget annuel destiné à la préservation de la ressource.

2. D'ici 2026 : définir le nouveau plan d'action Terre & Eau (2026-2030) sur l'aire d'alimentation des captages de l'usine à puits d'Arvigny, à Savigny-le-Temple (77).

3. D'ici 2027 : définir des plans d'action de protection de la ressource en amont des prises d'eau des trois usines principales.

Les mesures prévues viseront à éviter, réduire ou supprimer les pollutions de toute nature ou à limiter leur transfert vers la ressource en eau, en concertation avec les acteurs du territoire. Ces mesures pourront notamment consister à :

- Sensibiliser, informer et

mobiliser les acteurs du territoire pour préserver la qualité de la ressource en eau ;

- Réaliser toute étude nécessaire ;

- Suivre la qualité de la ressource en eau ;

- Soutenir et favoriser la transition agro-écologique ;

- Étudier la question du foncier pour la mise en œuvre d'actions destinées à protéger ou restaurer la ressource en eau ;

- Mettre en place des aménagements limitant le transfert de pollutions vers la ressource ;

- Signer des conventions d'engagement avec les partenaires du plan ;

- Suivre et évaluer l'efficacité de la démarche.

4. Mettre en place un suivi spécifique des actions en lien avec la préservation de la ressource, prévues au contrat de concession : en effet, ces actions, contractualisées jusqu'en 2036, doivent être co-construites entre le SEDIF et son délégataire autour des enjeux stratégiques communs de la ressource en eau.

5. Poursuivre la réflexion sur la sobriété déjà engagée par les services du Syndicat, avec la mise en place d'indicateurs spécifiques pour chaque projet et le lancement d'une étude prospective sur les économies d'eau au sein des usines principales. ●

Une étude sur la restauration collective comme levier de transition agroécologique

Dans le cadre de sa stratégie de préservation de la ressource, le SEDIF a engagé une réflexion sur la restauration scolaire. L'objectif est de mieux appréhender les effets d'une augmentation de l'approvisionnement des cantines auprès d'agriculteurs aux pratiques agroécologiques réduisant le transfert de polluants vers la ressource en eau et dont les exploitations sont situées en amont des points de captage du SEDIF.

Le SEDIF a confié une étude exploratoire à un étudiant en mastère spécialisé "Politiques et Actions Publiques du Développement Durable" de l'École nationale des ponts et chaussées et d'AgroParis-Tech, dans le cadre d'un stage débuté en mars 2025 et dont les premiers constats sont encourageants.

L'augmentation des aliments à faible impact sur l'eau dans les cantines permet de créer des débouchés économiquement intéressants pour les agriculteurs ayant des pratiques agroécologiques.

Le nombre de repas annuellement servis dans les écoles, estimé à 200 millions en Île-de-France, est insuffisant pour structurer des filières agricoles. C'est la dynamique alimentaire engagée et le rapprochement consommateurs-producteurs qui donnent à ces derniers la capacité de toucher d'autres marchés (restaurants d'entreprise, hôpitaux...). Le volume est alors suffisant pour constituer un réel débouché.

La modification de l'approvisionnement d'une cantine doit se faire dans le cadre d'un

projet global de transformation de la restauration scolaire.

Étant donné que le coût des denrées représente généralement moins de 25 % du coût global d'un repas, l'approvisionnement exclusivement issu de filières agroécologiques représenterait une augmentation de 1 € au maximum par repas. Toutefois, une réorganisation en profondeur de l'organisation de la cantine resterait nécessaire : prospection auprès des producteurs, adaptation des marchés publics, formation du personnel cuisinant, aménagement des cuisines... Malgré cela, certains aspects de cette réorganisation permettraient à la collectivité de maintenir un coût global inchangé : végétalisation des menus, lutte contre le gaspillage alimentaire...

Les communes pionnières ont souvent bénéficié d'une volonté politique forte et d'expertises techniques. Pour multiplier les initiatives, un accompagnement technique est nécessaire et en Île-de-France, une offre d'ingénierie existe. Le SEDIF pourrait

se positionner comme un intermédiaire entre cette offre technique et les communes de son territoire et ainsi contribuer à conjuguer

préservation de la ressource en eau, soutien économique à l'agriculture et protection de la santé. ●



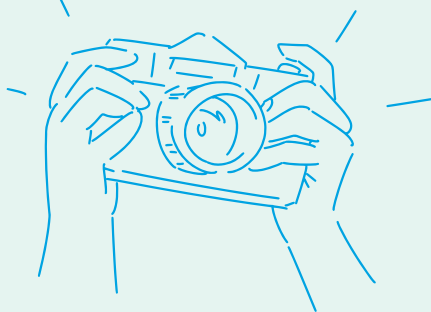
**PLAN
CLIMAT
EAU
ÉNERGIE**

**Les bonnes
pratiques
locales**

Adopté en décembre 2024, le Plan Climat souhaite mettre en lumière les actions déjà engagées par les communes du SEDIF pour une gestion durable de l'eau.

À Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine), des pratiques sobres – arrosage limité, plantation d'essences peu gourmandes en eau, récupération des eaux de pluie – réduisent la consommation des espaces verts. Dans les bâtiments municipaux, des équipements hydro-économes et des compteurs connectés ont permis de réduire la consommation de 50 000 m³ d'eau en 2024. Parallèlement, la rénovation énergétique progresse, avec des réductions de consommation pouvant aller jusqu'à 60 % sur certains sites !

En partenariat avec Elior, l'Eau d'Île-de-France sensibilise les salariés à l'eau du robinet



Depuis début juillet, une série d'animations sont organisées dans les restaurants d'entreprise gérés par le groupe Elior, entreprise française spécialisée dans la restauration collective et les services aux entreprises et aux collectivités.

Déjà organisateur de plusieurs actions de sensibilisation auprès de divers publics (scolaires, usagers, grand public...), le SEDIF a proposé à Elior la mise en œuvre de cette campagne commune dans les restaurants d'entreprise situés sur son territoire.

L'animation consiste à relever 4 défis concernant : le cycle de l'eau potable, les éco-gestes, l'empreinte eau de l'alimentation et les traitements de l'eau. Accompagnés par des animateurs, plusieurs centaines de salariés s'informent tout au long d'un parcours et répondent à un questionnaire en ligne en vue de gagner des lots.







De gauche à droite : Jean-Pierre Mahé, co-fondateur et directeur d'Experts-Solidaires, Christian Cambon, Jean-Marie Tétart, Richard Dell'Agnola, Luc Strehaiano, Tonino Panetta et André Santini.

Coopération : le SEDIF célèbre les 20 ans de la loi Oudin-Santini

À l'occasion des 20 ans de la loi sur le « 1 % eau », un colloque s'est tenu ce 6 juin 2025 au Sénat, réunissant élus, partenaires, ONG et experts, pour saluer un engagement unique de solidarité internationale dans le domaine de l'eau potable.

La loi Oudin-Santini, adoptée en 2005 à l'unanimité du Parlement, permet aux collectivités territoriales et aux syndicats d'eau d'affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération internationale. Cette initiative, portée conjointement par le député André Santini et le sénateur Jacques Oudin, a marqué un tournant décisif en institutionnalisant l'aide au développement dans ce secteur.

Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), pionnier et plus grand contributeur en France hors État, a rappelé son bilan et ses engagements futurs :

- 50 M€ mobilisés depuis 1986
- Plus de 300 projets dans plus de 20 pays
- 5 millions de bénéficiaires dans le monde
- Une dotation annuelle portée à 2,4 M€ depuis 2015

À l'issue du colloque, trois chèques ont été remis à des ONG partenaires :

- 480 000 € au Gret pour un programme au Sénégal
- 450 000 € à Experts-Solidaires pour deux nouveaux services d'eau à Madagascar
- 630 000 € à SEVES pour un plan d'action au Niger

En présence de SEM Louino Volcy, ambassadeur d'Haïti en France, le SEDIF a également signé une déclaration d'intention en soutien à la population haïtienne.

Depuis près de 40 ans, l'action du SEDIF repose sur des partenariats solides avec les collectivités locales étrangères et des ONG de terrain. L'approche privilégie des solutions techniques robustes, adaptées au contexte local et soutenues sur le long terme. Le Syndicat se distingue également par son suivi rigoureux et sa politique d'évaluation systématique des projets. ●



Retrouvez
les temps forts
du colloque en vidéo

« Je suis fier de ce que cette loi a permis. En 20 ans, elle a donné aux collectivités les moyens de s'engager dans une solidarité concrète, efficace et profondément humaine. Le "1 % eau", ce n'est pas qu'un chiffre, c'est un symbole : celui d'un service public qui regarde au-delà de ses frontières, qui agit. On peut se féliciter d'avoir su bâtir, au fil des ans, des partenariats solides, des projets durables, des résultats mesurables. Ce que nous avons accompli, c'est plus que de l'aide : c'est de la coopération dans le vrai sens du terme. Et je le dis avec conviction : voir aujourd'hui des réseaux d'eau qui fonctionnent encore 10 ou 15 ans après leur création, c'est notre plus grande réussite », André Santini, président du SEDIF.

Sandrine Meynier,

Cheffe du service Relation usagers

“ Explique-nous tes missions principales

Nous pilotons toutes les facettes du contrat de concession sur la relation aux usagers avec le souci permanent de délivrer un service d'excellence. Au-delà du suivi des indicateurs et des engagements du délégataire, nous détectons les signaux faibles d'insatisfaction, à travers des enquêtes ou des réclamations et travaillons sur des cas concrets pour répondre aux nouvelles attentes.

Peux-tu nous définir les objectifs du programme « Eau Solidaire » ?

C'est un programme à destination des usagers en difficulté, souhaité par les élus depuis près de 15 ans et qui fait figure de référence par son ampleur. 1 % de ventes d'eau aux abonnés y est consacré chaque année soit 2,5 M€ environ. Il se déploie à trois échelons : soutien individuel, accompagnement de l'habitat collectif et accès à l'eau. Ce programme vit grâce à l'engagement de tous les acteurs du territoire : associations, CCAS, départements, bailleurs et acteurs de l'habitat...

Comment le SEDIF agit pour garantir le droit d'accès à l'eau ?

Le Syndicat a entamé dès 2020 des actions pour garantir ce droit aux usagers en habitat informel. En 2024, il a mené avec son délégataire un premier diagnostic des situations et a recensé 25 sites dont 12 disposent d'un accès à l'eau. Il n'existe pas une configuration et une solution, mais chaque situation doit être étudiée avec ses spécificités : nombre de personnes concernées, possibilité de mettre un point d'eau dans le camp, sensibilisation nécessaire à l'usage de l'eau, installation d'une fontaine. C'est un vrai travail de fourmi !

Pourquoi ces projets stimulants au quotidien ?

La relation usagers est sensible et instantanée. Nous pouvons détecter rapidement un dysfonctionnement et mener les actions correctrices. C'est aussi un moyen, en tant qu'autorité organisatrice, de garder le contact avec le « terrain ». Nous sommes une petite équipe donc les missions sont très variées : penser stratégiquement la relation usagers, participer à des réunions publiques, contrôler les indicateurs de suivi et de pilotage, répondre à un usager mécontent, piloter l'Observatoire de la qualité, faire naître de nouveaux services... Ce métier est passionnant et vibrant, et quand on délivre un service essentiel et vital comme le nôtre, cela prend encore plus de sens ! ”



Avec l'Eau d'Île-de-France, j'ai confiance.



l'eau
D'ÎLE-DE-FRANCE
Source de confiance

Ah, si seulement tout pouvait inspirer confiance
comme l'Eau d'Île-de-France... Une eau du robinet de qualité*,
contrôlée au quotidien et un service de proximité !

Plus d'infos sur leaudiledefrance.fr

*Conformément à la réglementation en vigueur

